



NOTRE Actualité

EDITION N° 72 Décembre 2020

JOYEUSES FÊTES!



Célébrations 175e Ste-Cécile-de-Milton

La conférence de presse s'est déroulée sous la formule Zoom, ce jeudi, 17 décembre 2020, à 10 h 30.

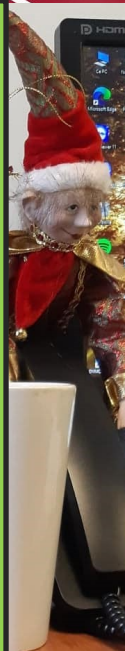
M. le maire, Paul Sarrazin a fait le lancement officiel de la programmation des festivités qui se dérouleront en 2021. Cette programmation sera disponible sur le site Web www.miltonqc.ca qui aura une page spécialement dédiée au 175e et aussi dans un calendrier que tous les citoyens recevrons dans les prochains jours.

Mme Andréanne Larouche, députée fédérale de Shefford et M. André Lamontagne, député provincial de Johnson ont profité de la conférence de presse pour souhaiter de belles festivités à tous les citoyens.

En 2021, soyons de la fête! Écrivons ensemble une nouvelle page d'histoire.

Nouvelle de l'heure!!!

Les lutins du Père Noël seront en vacances à Ste-Cécile! Nous devons trouver ce qu'ils feront. Pour nous aider, allez à la page 5 pour plus d'informations.





Chères citoyennes,
Chers citoyens,

2020, fut toute une année et nous ne sommes pas prêt de l'oublier. Comment ne pas aborder la fin de celle-ci sans dire un mot sur la pandémie qui nous a tous affectés d'une façon ou d'une autre. Heureusement, chez nous à Sainte-Cécile, elle nous a moins touché que dans les grands centres urbains.

Nous voilà rendus en cette période des fêtes, période qui risque d'être bien différente des autres, ne serait-ce que dû au respect des consignes que nous soumettra la santé publique. Un autre effort nous sera demandé afin de préserver et soutenir notre système de santé. Je sais que l'on trouvera chacun dans nos maisons le moyen d'échanger avec nos familles et nos proches tout en étant prudent.

Je veux remercier tous ceux et celles qui ont œuvré en 2020 et qui œuvrent encore pour nous offrir des services de santé, d'éducation, de sécurité, et plus. Merci à vous tous qui travaillez en première ligne et qui côtoyez la COVID au quotidien. Vous n'hésitez pas à nous servir, et ce malgré le fait que vous devez vous aussi vivre les aléas de cette situation. On vous dit tous un GROS MERCI!

Cette année le conseil n'aura pas l'occasion d'organiser sa soirée reconnaissance des bénévoles habituelle que nous tenions le 1^{er} samedi de décembre, COVID oblige. Par contre, nous avons procédé à une reconnaissance personnelle en offrant à nos nombreux bénévoles un certificat cadeau qu'ils pourront échanger chez l'un de nos commerçants locaux participants. Un geste gagnant pour tous et qui permet à notre façon de soutenir notre économie locale et de reconnaître l'apport qu'apportent nos bénévoles à notre collectivité. Le conseil et l'administration se joignent à moi pour les remercier tout un chacun pour leur engagement et disponibilité, MERCI!

Qui dit fin d'année, dit budget. Lorsque vous lirez ces lignes, le budget 2021 sera adopté. Un budget conservateur et prudent qui est en continuité avec celui de l'an passé. Nos interventions prévues en 2021 seront diversifiées : pavages de rues et rangs, remplacement de ponceaux, aménagement de la route Lasnier, mise en service des jeux d'eau au parc des Générations, compléter la phase II du site au 31 Principale, poursuivre l'étude de faisabilité d'un lien cyclable vers Granby, etc.. Tout cela en tenant compte des projets en cours et des interventions habituelles.

Au nom de toute l'équipe municipale et du conseil, je vous souhaite une très belle période des fêtes et espérant un retour à la vie normale en 2021. Cette nouvelle année 2021 marquera le début des célébrations du 175^e anniversaire. Une belle programmation d'activités vous a été concoctée par le comité organisateur. Au plaisir de célébrer ce 175^e tous ensemble.

À vous tous,

Joyeux temps des fêtes et Bonne Année 2021!

Paul Sarrazin

Activités commerciales et industrielles

Toute personne ou entreprise désirant exercer un usage commercial ou industriel sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, doit de prime abord vérifier auprès du service de l'urbanisme si l'usage ou l'activité est autorisé dans la zone où se situe le local ou le bâtiment. De plus, une vérification de la capacité de l'installation septique devra être faite, afin de valider si les eaux domestiques du nouvel usage peuvent être prises en charge, selon le nombre d'employés.

Par la suite, si l'usage est permis, une demande de certificat de changement d'usage est requise. Le formulaire de la demande de certificat peut être téléchargé sur le site Web, section Urbanisme. Il doit être rempli, signé et soumis au service de l'urbanisme accompagné des documents suivants :

- Plan d'aménagement du local destiné à abriter l'usage, en indiquant les dimensions et la superficie plancher des espaces;
- Plan d'aménagement de l'aire de stationnement en indiquant ses dimensions, celles des allées d'accès et des cases de stationnement.

Si des travaux de rénovation du local ou du bâtiment sont prévus, un permis de rénovation est aussi requis.

LICENCES DE CHIENS 2021

Tous les propriétaires de chiens doivent venir les enregistrer à l'Hôtel de Ville et acheter la licence au coût de 20,00\$. Ceci doit se faire à chaque début d'année! Contactez la réception pour plus d'informations 450-378-1942



HÔTEL DE VILLE

Horaire du temps des fêtes

Veillez noter que l'Hôtel de Ville sera fermé du

23 décembre 2020, 12 h 00

au 4 janvier 2021

inclusivement.



ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 7 décembre 2020
tenue au Centre communautaire, à Huis Clos
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

Présences : 7 Absence: 0

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
 - 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 et celui de la séance extraordinaire du 16 novembre 2020
2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**
 - 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de novembre 2020 et dépôt du rapport mensuel de délégation 538-2015
 - 2.2 Approbation des comptes à payer
 - 2.3 Offre de services de consultations juridiques – 2021 (Municipal conseil)
 - 2.4 Autorisation de contrat pour analyse d'eau potable – Environex – Année 2021
 - 2.5 Nomination du maire suppléant et substitut à la MRC – Année 2021
 - 2.6 Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires des élus
 - 2.7 Adjudication du contrat SCM-2020-12 à..... pour l'entretien des immeubles (112, 130 et 136 rue Principale) pour 2021 et 2022
 - 2.8 Autorisation de paiement à Lignes Maska - SCM-2020-30 – réparation des fissures sur l'asphalte dans les rues et les routes de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
 - 2.9 Octroi d'une aide financière à Oasis santé mentale Granby et région
 - 2.10 Autorisation de paiement à Pavage Montérégie inc. – SCM-2020-47 – pavage des rues Béland, Racine et 1^{er} Rang Est
 - 2.11 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avant prescription et autorisation de faire parvenir un dernier avis avant transmission à la Cour municipale
 - 2.12 Affectations 2020
 - 2.13 Autorisation de paiement à Lithium Marketing inc. pour l'actualisation du site internet de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
 - 2.14 Autorisation de renouveler l'adhésion à OBV Yamaska pour 2021
 - 2.15 Remboursement du fonds de roulement
 - 2.16 Adoption de la politique relative aux procédures pour défaut de paiement de taxes
 - 2.17 Autorisation de paiement à Asphalte des Cantons (Sintra) – SCM-2020-01 – Pavage 2020
 - 2.18 Nomination de Mme Ginette Prieur sur le Comité de santé et sécurité au travail
 - 2.19 Autorisation d'appuyer financièrement la Fabrique en raison de la COVID-19
 - 2.20 Adoption et dispense de lecture du règlement 613-2020 – Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception
 - 2.21 Autorisation de paiement final à Surfaces Sportives Prévost inc. – SCM-2020-35 – pour les buts de soccer du terrain de l'école
 - 2.22 Adjudication du contrat SCM-2020-54 de gré à gré à Nagra N'image pour l'achat d'oriflammes, signets et banderoles pour le 175^e de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
 - 2.23 Autorisation de paiement final à LNA – pour le contrat SCM-2020-25 Étude environnementale de site phase II, étape III, au 169 rue Principale
 - 2.24 Autorisation de paiement partiel à Huard Excavation inc. – SCM-2020-09 – Réfection ponceaux rues Béland, 1^{er} Rang Est, canalisation rue Boulais, garage municipal et rond-point Béland
 - 2.25 Adoption de la politique salariale et des correctifs salariaux pour l'année 2020
3. **Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondant**
 - 3.1 Nomination d'une représentante et d'un substitut au comité de sécurité publique de La Haute-Yamaska pour 2021
4. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains**
 - 4.1 Adjudication du contrat SCM-2020-45 à Atelier JL Tech inc. pour structure d'accrochage triangulaire équilatérale au 31 rue Principale
 - 4.2 Adjudication du contrat SCM-2020-52 à Gazébec pour l'achat et l'installation d'un gazébo pour les jeux d'eau
 - 4.3 Adjudication du contrat SCM-2020-53 à FL électrique pour l'installation électrique des jeux d'eau
 - 4.4 Abrogation de la résolution 2020-11-349 – Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2020-49 pour les travaux de pavage sur les voies publiques à réaliser en 2021 et autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2020-51 pour le remplacement de deux (2) ponceaux sur le 6^e Rang
 - 4.5 Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2020-49 pour les travaux de pavage sur les voies publiques à réaliser en 2021
 - 4.6 Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2020-51 pour le remplacement ou l'insertion de trois (3) ponceaux sur le 6^e Rang

ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 7 décembre 2020
tenue au Centre communautaire, à Huis Clos
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

Présences : 7 Absence: 0

SUITE PAGE 3

- 4.7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) (Travaux routiers 2021 – rang Haut-de-la-rivière Nord, 6^e Rang et ponceaux du 6^e Rang
- 5. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu**
- 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de novembre 2020
- 5.2 Avis de motion - règlement 596-2020 amendant le règlement de permis et certificats 558-2017
- 5.3 Adoption du projet de règlement 596-2020 – amendant le règlement de permis et certificats no. 558-2017 visant à modifier les dispositions relatives aux conditions aux pouvoirs du fonctionnaire désigné et aux conditions d'émission des permis et certificats
- 5.4 Avis de motion - règlement 599-2020 amendant le règlement de construction 561-2017 –
- 5.5 Adoption du projet de règlement 599-2020- amendant le règlement de construction no. 561-2017 visant à ajouter des normes de construction et d'immunisation des bâtiments
- 5.6 Répartition des coûts des travaux pour l'entretien du cours d'eau Dubuc et de son embranchement -2
- 5.7 Demande de dérogation mineure no. DPDRL200211 / Lot no. 4 281 774 et 4 285 028
- 5.8 Demande de dérogation mineure no. DPDRL200214 / Lot no. 4 105 723 et 4 105 724
- 5.9 Adoption et dispense de lecture du règlement 615-2020 – modification du G-100
- 5.10 Avis de motion - règlement 616-2020 amendant le règlement de zonage 560-2017
- 5.11 Adoption du 1^{er} projet de règlement 616-2020 – amendant le règlement 560-2017 - zonage
- 5.12 Confirmation du rôle et des autorisations du responsable de l'urbanisme
- 6. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**
- 6.1 Emplois été Canada 2021 – Programme placement carrière-été – Demande de financement pour l'embauche de moniteurs / monitrices et aide administrative
- 7. Période de questions**
- 8. Levée de la séance**

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

/P4

Séance ordinaire ajournée
du 14 décembre 2020
tenue au Centre communautaire, à Huis Clos
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

Présences : 7 Absence: 0

1. Réouverture de l'assemblée

- 1.1 Adoption de la réouverture de la séance ordinaire ajournée du 14 décembre 2020
- 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Adjudication du contrat SCM-2020-12 à la firme 9362-0557 QC. Inc.— Dominique Début pour l'entretien des immeubles (112, 130 et 136 rue Principale) pour 2021 et 2022
- 2.2 Adoption de la politique salariale et des correctifs salariaux 2020
- 2.3 Reddition de comptes concernant l'aide financière reçue dans le cadre du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale

3. Période de questions

4. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire trésorier

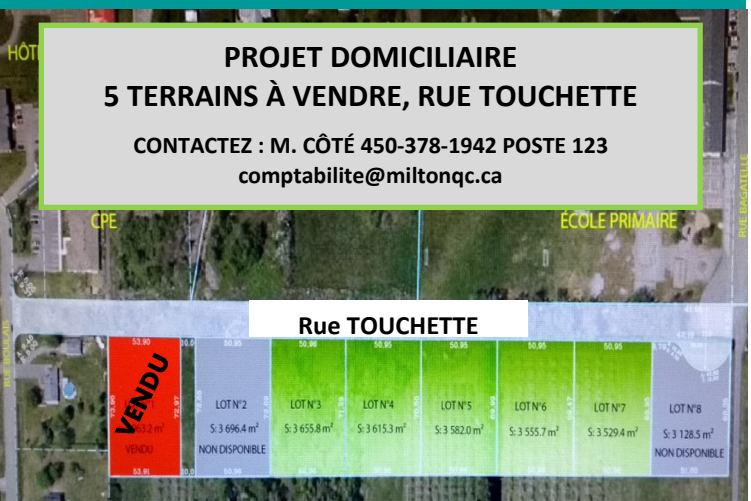
Vente terrain parc PME

Informations
Yves Tanguay
Directeur Général
direction@miltonqc.ca
450-378-1942 poste 122

Les entreprises ont
jusqu'au 8 janvier
2021
pour soumettre leur
projet pour l'achat du
terrain au parc PME

PROJET DOMICILIAIRE 5 TERRAINS À VENDRE, RUE TOUCHETTE

CONTACTEZ : M. CÔTÉ 450-378-1942 POSTE 123
comptabilite@miltonqc.ca



Procès-verbal complet disponible sur : www.miltonqc.ca



Découvrez que feront les lutins durant leurs vacances de Noël!

Le Père Noël a écrit une lettre au comité Agir Vert pour l'avertir que 5 de ses lutins prendront des vacances sur les terrains de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton durant les vacances du personnel de l'Hôtel de Ville, soit du **mercredi 23 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021**. Le Comité Agir Vert a pour mission de découvrir ce qu'ils feront. **Nous demandons l'aide des citoyens petits et grands!**

Il faut noter les endroits où se trouvent les 5 lutins et prendre en note les syllabes qu'ils afficheront. Ces syllabes formeront la réponse à la question du formulaire et dira au Père Noël, ce qu'ils ont fait durant les vacances de Noël.

Vous devrez **remettre votre formulaire de participation à l'Hôtel de Ville au plus tard le 7 janvier 2021** et nous informerons le Père Noël. Vous pourrez remettre le formulaire dans la boîte aux lettres grise devant l'Hôtel de Ville (porte guichet) ou venir le porter à la réception durant les heures d'ouverture la première semaine de janvier.

Le Père Noël récompensera 3 familles qui l'aideront! Il a gardé 3 paniers cadeaux de produits de Sainte-Cécile-de-Milton. Leur contenu, d'une valeur de 50\$, sera pour toute la famille.

Merci de votre aide!



Formulaire de participation—Que feront les lutins durant les vacances de Noël!

Informations

- ◆ Il y a 5 lutins qui affichent une syllabe;
- ◆ Ils se retrouvent dans les parcs ou dans les bâtiments de la Municipalité;
- ◆ Ils sont visibles en tout temps.

Règlements

- ◆ Une participation par adresse postale;
- ◆ Pour les citoyens et élèves de Sainte-Cécile-de-Milton;
- ◆ Compléter le formulaire et le retourner au plus tard le **jeudi 7 janvier 16 h 00** à l'Hôtel de Ville (à la réception ou dans la boîte aux lettres grise à l'entrée de l'Hôtel de Ville)



Formulaire

Nom et prénom du participant (obligatoire): _____

Adresse (obligatoire): _____

Téléphone (obligatoire) _____ Courriel _____

Que font les lutins durant leurs vacances (complète la phrase)? **Ils** _____

Où avez-vous vu les lutins (5 endroits et la syllabe)? _____



OFFRE D'EMPLOI 2 postes de surveillant(s) de patinoire

La Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est présentement à la recherche de deux personnes pour assurer la surveillance de la patinoire extérieure au Parc des Générations.

Principales fonctions :

- * Assurer la sécurité des lieux;
- * Faire appliquer les règles d'utilisation
- * Faire appliquer les règles de la santé publique;
- * Effectuer le déneigement;
- * Toutes autres tâches connexes.

Il est à noter que le chalet des patineurs sera fermé. Les surveillants pourront l'ouvrir seulement pour les usagers de la patinoire qui désireront aller à la toilette.

Heures de travail : ±15-30 heures par semaine (variable)

Horaire de travail : Soirs et fin de semaine

Disponibilité : janvier 2021 à mars 2021

Exigence : Cours de secourisme obligatoire

Salaire : 15,00\$/heure selon expérience

Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae, d'ici le 23 décembre 2020 par courriel à l'adresse suivante : viemunicipal@miltonqc.ca ou le déposer à la réception de l'Hôtel de Ville.

HORAIRE DE LA PATINOIRE AVEC SURVEILLANCE

La patinoire sera ouverte **avec surveillance** en janvier. Nous vous invitons à consulter le site Web ainsi que le Facebook de la municipalité pour avoir les heures d'ouverture.

- * Il sera important de respecter les règles sanitaires en vigueur.
- * Le chalet ne sera pas ouvert.
- * La toilette sera accessible seulement sur demande auprès des surveillants.



Si vous choisissez un modèle de sapin artificiel, assurez-vous de :

- choisir un modèle ignifuge;
- installez-le dans un socle et sur un pied;
- placez-le à plus d'un mètre des sources de chaleur;
- ne bloquer pas les issues;
- évitez de décorer de fausse neige et de cheveux d'ange (éléments inflammables)

HORAIRE DES MESSES DE NOËL *Église de Sainte-Cécile-de-Milton*

24 décembre 2020

17 h 00 et 19 h 30

25 décembre 2020

9 h 00

1er janvier 2020

9 h 00

**Informations :
450-378-7144**



ACHAT LOCAL

Nous vous invitons à visiter les commerces de la municipalité pour vos achats des fêtes! Vous ferez de belles découvertes!



MESSAGE DU SERVICE INCENDIE

Arroser un sapin naturel c'est primordial !

Comme vous avez pu le constater, il ne suffit que de quelques secondes pour qu'un sapin de Noël s'enflamme et que l'incendie se propage dans la maison.

Il faut rester vigilant !

La première journée, l'arbre peut facilement « boire » **4 litres d'eau** et comme la plupart des réservoirs des supports pour sapin de Noël n'en contiennent pas autant, il faut souvent remplir le réservoir plus d'une fois la première journée. Par la suite, un bon arrosage quotidien et votre sapin devrait rester en bon état.

La durée de vie d'un arbre de Noël est généralement de 10 à 14 jours. Par la suite, il devient plus sec et très inflammable. Dès que la période des fêtes sera terminée, sortez le sapin à l'extérieur.

Si vous optez pour un sapin naturel, assurez-vous de :

- choisir un arbre le moins sec possible;
- l'arroser à tous les jours;
- couper le bas du tronc en biseau, fixer l'arbre dans un support solide et immobile;
- placer votre arbre dans un endroit non-passant, loin d'un conduit d'aération du système de chauffage, d'un radiateur, d'un poêle, d'un foyer ou de bougies allumées;
- éviter d'allumer les lumières de Noël dans un sapin trop sec;
- éteignez les lumières avant d'aller au lit;
- ajouter au plafond près du sapin un avertisseur de fumée à ionisation.



Changement de fréquence de la collecte des matières organiques

En l'absence de résidus de jardin, votre bac brun se remplit moins rapidement. C'est pourquoi les matières organiques seront collectées **une fois par mois jusqu'en avril**.

Truc inné : Pour éviter que les matières gèlent aux parois du bac, doublez-le d'un carton ou d'un grand sac en papier pour résidus de jardin!

Distribution des calendriers de collectes 2021

Vérifiez votre boîte aux lettres! Vous devriez y trouver votre nouveau calendrier pour l'année prochaine. En nouveauté, votre MRC propose une page couverture à colorier par vos petits artistes en herbe.

Consultez votre calendrier interactif ou sa version anglophone au GENEJETER.COM.



Collecte des arbres de Noël

Placez votre arbre de Noël en bordure de rue le dimanche 10 janvier 2021. Il sera collecté dans les jours suivants.

Votre arbre doit être couché sur le côté et dégagé de la neige et la glace. En tout temps, vous pouvez apporter votre arbre aux écocentres.



Sous le sapin ou sur la table, les produits locaux ont la cote!

Que vous souhaitiez offrir ou déguster des produits de la région, le réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska saura vous proposer mille et une douceurs.

Les producteurs membres des Haltes gourmandes vous remercient d'acheter vos péchés mignons dans notre région et vous souhaitent de joyeuses fêtes!

Visitez la page Facebook ou le site Web Haltesgourmandes.ca pour en savoir davantage sur les produits locaux.

Prenez garde aux cendres!

Les cendres peuvent se raviver rapidement si elles sont placées à proximité de matières combustibles. Vous devez les conserver dans un contenant métallique jusqu'à ce qu'elles soient complètement refroidies avant de vous en départir. Une période de repos d'un minimum de 14 jours est recommandée.

Les cendres de bois seulement sont acceptées dans le bac brun. Considérez cependant que les autres matières organiques sont hautement combustibles (boîte de pizza en carton, feuilles mortes, essuie-tout, etc.) tout comme votre bac qui est en plastique! Pour éviter un incendie, vous devez humidifier vos cendres avec de l'eau avant de les déposer dans le bac brun.

Les cendres de briquettes et de barbecue ne sont pas acceptées dans le bac brun et doivent être placées aux ordures.

Bon positionnement des bacs en hiver

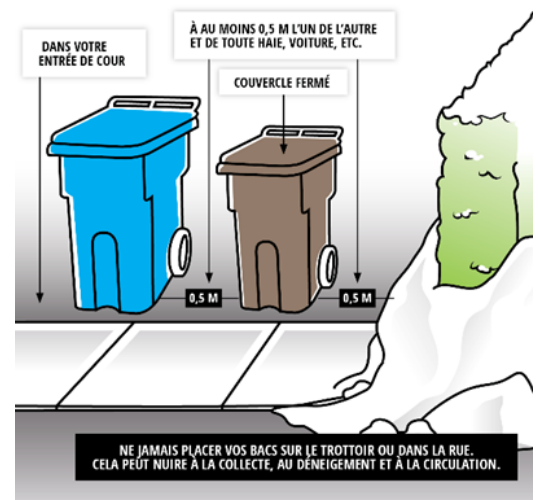
En hiver, il est particulièrement important de respecter les consignes de positionnement afin d'éviter que les bacs soient renversés par la déneigeuse et pour ne pas nuire aux opérations de déneigement.

Placez votre bac dans votre entrée de cour, à au moins 0,5 m de tout autre bac roulant, haie, banc de neige, etc. **Ne placez jamais vos bacs sur le trottoir ou dans la rue.**

Lors d'une tempête, rappelez-vous que si votre bac n'est pas plein, vous avez toujours l'option d'attendre la prochaine collecte.






Si les consignes ne sont pas respectées, vos bacs pourraient ne pas être vidés.

Un problème ou une question sur vos collectes? WWW.GENEJETER.COM



JANVIER 2021

4 HÔTEL DE VILLE FERMÉ

6		Collecte des matières recyclables et organiques
7	16h00	Date limite pour remettre les bulletins de participation pour la recherche des lutins — Réception Hôtel de Ville
10		Mettre les sapins naturels en bordure de route. Ils seront ramassés durant la semaine.
13		Collecte d'ordures ménagères seulement
18	19h30	Séance du conseil—Centre communautaire Huis clos—Diffusé en direct sur Facebook
20		Collecte des matières recyclables seulement
27		Collecte d'ordures ménagères seulement

Maire Paul Sarrazin

450-378-1942

450 777-6717

maire@miltonqc.ca

Conseillers et conseillères

Claude Lussier
450 405-3171

Sylvain Goyette
450 777-1346

Sylvain Roy
450 378-6909

Jacqueline L. Meunier
450 378-6809

Johanna Fehlmann
450 777-5629

Ginette Prieur
450 372-6517

Directeur général

Yves Tanguay
direction@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 122

Comptabilité, Directeur général adjoint

Pierre-Richard Côté 450-378-1942 poste 123
comptabilite@miltonqc.ca

Loisirs, vie communautaire, communications

Isabelle Martin 450-378-1942 poste 126
viecommunautaire@miltonqc.ca

Urbanisme

Sofiane Fiala 450-378-1942 poste 132
urbanisme@miltonqc.ca

Travaux publics

Luc Ménard 450-378-1942 poste 133
travauxpublics@miltonqc.ca

Soutien direction

France Tremblay 450-378-1942 poste 127
soutienmun@miltonqc.ca

Réception

Karine Lussier 450-378-1942 poste 121
mun@miltonqc.ca



Lors des inspections, le Service des incendies a constaté que certains entreposait la bouteille de propane à l'intérieur. Puisque la saison du BBQ est terminée nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'il **est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur**. La présence d'une bonbonne à l'intérieur d'un espace fermé, tel que dans **une maison, un garage** ou une remise, constitue un risque d'incendie et d'explosion. Les risques demeurent les mêmes en présence d'une **bouteille vide**. **L'entreposage doit se faire à l'extérieur**.

Questions/informations : prevention@roxtonpond.ca et (450) 372-6875, poste 251



Sainte-Cécile-de-Milton

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 18 JANVIER 2021

CENTRE COMMUNAUTAIRE 19 H 30

Huis clos—diffusé en direct sur Facebook

MISE EN GARDE – Vols de colis

Le temps des festivités de fin d'année approche à grand pas. Les célébrations prendront d'autres formes cette année pour respecter les consignes sanitaires et plusieurs d'entre vous achèteront leurs cadeaux par internet.



Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :

- Consultez les options offertes par le service de livraison. Privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés.
- Surveillez attentivement la progression du cheminement de la livraison de vos colis (au moyen du système de repérage électronique qui vous est offert), afin d'être présent au moment de la livraison.
- En cas d'absence, demander à une personne de confiance de ramasser le colis pour vous. Au besoin, modifiez l'adresse de livraison pour le domicile d'une personne de confiance qui sera disponible au moment de la livraison.
- Aménagez un endroit sécurisé (par exemple un coffre muni d'un cadenas) près de l'entrée de votre domicile pour le dépôt de vos colis. Prévoir des instructions au livreur de le verrouiller. Si possible, faites installer une caméra de surveillance visible de l'entrée et fonctionnelle.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL Communiquez avec votre Service de police local ou la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire).